

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2286

présenté par
M. Baupin, rapporteur

ARTICLE 58

À la première phrase de l'alinéa 4, après le mot :

« distribution »,

insérer le mot :

« d'électricité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.